



Témoignage de garde alternée

Par **laurent458**, le **24/09/2016** à **20:15**

[s][fluo]Bonjour,[/fluo][/s]rnrnLe jugement qui me concerne est le suivant : la mère dispose de la garde exclusive et je bénéficie d'un droit de visite. Ce jugement a été rendu alors que je n'avais pas de domicile à proximité de mes enfants, j'étais chez mes parents. L'an dernier, la mère de mes enfants m'a proposé la garde alternée. Elle a été effective toute l'année scolaire. Aujourd'hui elle a reconsidéré cette garde afin de mieux organiser ses loisirs. Je souhaite savoir si je dois joindre une attestation de cette garde alternée remise en cause à ma demande de garde alternée. Et dans ce cas si une ATSEM peut témoigner de cette garde alternée sans être inquiétée par son devoir de réserve.rnrnMerci.

Par **cocotte1003**, le **25/09/2016** à **19:00**

Bonjour, vos enfants ne sont ils pas en age de donner leur avis? C'est le mieux, cordialement

Par **Visiteur**, le **25/09/2016** à **22:39**

Bjr,rnQuel âge vos enfants ont-ils ?

Par **ASKATASUN**, le **26/09/2016** à **09:42**

Bonjour,rn[citation]Et dans ce cas si une ATSEM peut témoigner de cette garde alternée sans

être inquiétée par son devoir de réserve.[/citation]rnrnElle peut attester de ce qu'elle voit et a vu. J'ai dans mon entourage une ATSEM qui le fait en se gardant de prendre fait et cause pour quiconque, donc en restant très factuelle. Elle ne peut pas témoigner de la résidence alternée, mais du fait que pour la moitié du temps scolaire c'est vous qui veniez prendre et retirer vos enfants à l'école. Votre ex conjointe et vous même ayant informé le directeur (trice), l'enseignant (e) et les autres personnels de l'école du changement de mode de garde des enfants.

Par **mariedf92**, le **01/10/2016** à **21:03**

vous devriez proposer une médiation familiale (il y a d'ailleurs possibilité que le tribunal vous y envoie avant d'accepter votre requête). Le médiateur vous aidera à rétablir la communication entre vous parents pour le bien de vos enfants.